

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du MARDI 21 FEVRIER 2023
COLLEGE COLLECTE

Objet : Vote du compte de gestion 2022 – Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-et-un du mois de février à 19 h 30, le Comité syndical – Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 19.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE et Laure PINCE, MM. Éric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERÉ, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Yves MANCIET, Bruno MORATINOS et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN, MM. Daniel ANTAGNAC, Jérôme CLAVE, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Daniel MAIA et Jean-Richard SAINT JOURS.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Titouan DAUDIGNON remplacé par Monsieur Yves MANCIET, Monsieur Christophe LABRUYERE remplacé par Monsieur Bruno MORATINOS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Monsieur Daniel MAIA.

Absents excusés : 6.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Florence GUERRO, Ascension PONCHET, Monsieur Fabien LAINE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Gilbert BADET, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERÉ

Date de convocation et d'affichage : 14 février 2023

**Délibération n°2023-07**

Objet : Vote du compte de gestion 2022 – Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères

Monsieur le Président signale à ses collègues que Monsieur Bernard FRANCOISE, pour la période du 01/01/2022 au 01/09/2022, et Monsieur Régis COTINAT, pour la période du 02/09/2022 au 31/01/2023, Responsables du Service de Gestion Comptable, ont transmis le compte de gestion 2022 du Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères.

Ils indiquent aux délégués que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2023 sur l'exécution du compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2022.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable, accompagnés des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées à compter du 1^{er} janvier 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le compte de gestion est conforme aux écritures du compte administratif 2022 et montre un excédent d'exploitation cumulé de 3 219 170.86 € et un excédent d'investissement cumulé de 2 789 180.81 €.

Monsieur le Président propose de l'adopter.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical - Collège Collecte, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le compte de gestion 2022 du Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères, présenté par Monsieur Bernard FRANCOISE, pour la période du 01/01/2022 au 01/09/2022, et par Monsieur Régis COTINAT, pour la période du 02/09/2022 au 31/01/2023, Responsables du Service de Gestion Comptable, conforme aux écritures du compte administratif 2022, montrant un excédent d'exploitation cumulé de 3 219 170.86 € et un excédent d'investissement cumulé de 2 789 180.81 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Ont signé au registre les membres présents

Le Président,
Eric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 27/02/2023
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Fiche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Affiché/Publié le 27/02/2023

ID : 040-244000279-20230221-DCS2023_07-DE



Résultats budgétaires de l'exercice

30201 - OM COLLECTE - SIVOM DU BORN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 890 042,00	11 867 000,00	17 757 042,00
Titres de recette émis (b)	2 370 919,39	11 475 550,37	13 846 469,76
Réductions de titres (c)	41 901,42	409 302,73	451 204,15
Recettes nettes (d = b - c)	2 329 017,97	11 066 247,64	13 395 265,61
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 890 042,00	11 867 000,00	17 757 042,00
Mandats émis (f)	1 800 314,79	10 168 143,75	11 968 458,54
Annulations de mandats (g)	10 791,86	254 995,92	265 787,78
Depenses nettes (h = f - g)	1 789 522,93	9 913 147,83	11 702 670,76
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	539 495,04	1 153 099,81	1 692 594,85
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30201 - OM COLLECTE - SIVOM DU BORN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
OM COLLECTE - SIVOM DU BORN					
Investissement	2 249 685,77		539 495,04		2 789 180,81
Fonctionnement	3 036 149,28	970 078,23	1 153 099,81		3 219 170,86
Sous-Total	5 285 835,05	970 078,23	1 692 594,85		6 008 351,67
TOTAL III	5 285 835,05	970 078,23	1 692 594,85		6 008 351,67
TOTAL I + II + III	5 285 835,05	970 078,23	1 692 594,85		6 008 351,67